

# Code de transparence EUROSIF

Fonds Corum Butler Smart ESG

# Table des matières

Table des matières.....	2
1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence .....	3
2. Données générales sur la société de gestion.....	3
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence.....	5
4. Processus de gestion.....	7
5. Contrôles ESG.....	9
6. Mesures d'impact et reporting ESG.....	10

## 1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Ce code de transparence est rédigé pour le Fonds **CORUM Butler Smart ESG**. Les principales caractéristiques du fonds sont détaillées ci-dessous :

- **Structure** : OPCVM de droit irlandais
- **Catégories d'actions** : Actions de distribution ou capitalisation destinées aux fondateurs, institutionnels et particuliers
- **Actifs** : Obligations européennes à haut rendement (*High Yield*)
- **Approches d'investissement** : *Best in Universe*, exclusion, engagement
- **Exclusions sectorielles absolues** : armes controversées (armes chimiques et biologiques hors nucléaire), production de tabac, pornographie, exploration pétrolière et gazière en Arctique, production ou distribution d'huile de palme, extraction de sables bitumineux, production de viande de baleine
- **Autres exclusions sectorielles** : charbon thermique dès lors que les revenus générés sont supérieurs à 30% du chiffre d'affaires
- **Exclusions normatives** : non-respect du Pacte mondial des Nations Unies

Le DICI et le prospectus du fonds sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.corumbutler.com/bond-funds/corum-butler-smart-esg/>

## 2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

### 2.1. . Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique le présent code est CORUM Butler Asset Management Limited (**CBAM**), société de gestion des fonds obligataires du groupe CORUM Butler.

#### **CORUM Butler Asset Management Limited**

Siège social de la société : 2-4 Ely Place, Dublin 2, Irlande

Site internet de la société : <https://www.corumbutler.com/>

La gestion des investissements est déléguée à Butler Investment Managers Limited (**BIM**).

#### **Butler Investment Managers Limited**

Siège social de la Société : 50 Marshall Street, London, W1F 9BQ, United Kingdom

Site Internet de la Société : <http://www.butler-ig.com>

## 2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Fondé en 2011, le groupe CORUM Butler est un acteur européen de l'épargne. Il est 100 % indépendant, et son capital appartient à ses managers et salariés. Le groupe est spécialisé dans la gestion et la commercialisation de solutions d'épargne dans l'immobilier (SCPI) et dispose d'une autre expertise historique : le financement de projets d'entreprises (fonds obligataires).

La démarche ISR de la société de gestion s'est traduite par

- (i) la labellisation ISR du fonds CORUM Butler Smart ESG lancé en 2019, qui intervient dans le financement de projets d'entreprises répondant à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), et
- (ii) la conversion, en décembre 2022, du reste de sa gamme de fonds obligataires en fonds dits « article 8 », c'est-à-dire faisant la promotion des caractéristiques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E,S et G).

Pour renforcer son engagement, le Groupe dont font partie CORUM Butler Asset Management et Butler Investment Managers, est devenu signataire du Global Compact des Nations Unies. Cette initiative mondiale encourage les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

En conclusion, les motivations de la société de gestion sont directement liées à la matérialité croissante de ces facteurs dans l'analyse financière des émetteurs, et à la nécessité d'adapter nos compétences en matière d'investissement face à ces nouveaux défis. La démarche de la société de gestion et du gestionnaire financier s'inscrit dans le cadre de la politique Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) du Groupe. La stratégie RSE propre au Groupe est disponible sur son site internet.

## 2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La société de gestion a formalisé sa démarche dans une politique de durabilité expliquant la gouvernance, la politique et la stratégie d'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement durable. Elle est revue annuellement et disponible sur le site internet : <https://corumbutler-am.com/>

Le « Label ISR » français a par ailleurs été obtenu pour le fonds CORUM Butler Smart ESG, au terme d'un processus de certification exigeant que le fonds respecte certaines obligations et critères spécifiques liés à la sélection des émetteurs, à la transparence dans la communication avec les investisseurs, et à l'engagement auprès des émetteurs. Ces éléments sont formalisés dans le présent code de transparence et en annexe du Prospectus du fonds CORUM Butler Smart ESG.

Enfin, la société de gestion a formalisé une politique d'engagement visant à encourager les entreprises visées à améliorer leurs pratiques dans la durée, via une démarche structurée et un suivi sur le long terme.

#### 2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

La société de gestion appréhende la question des risques ESG au travers de la politique d'investissement du gestionnaire financier et sa prise en compte de la performance extra-financière des entreprises qui sont en portefeuille.

Le gestionnaire financier évalue la performance extra-financière des entreprises grâce à un fournisseur de données et de notation extra-financière (Sustainalytics, ou tout successeur). La notation ESG permet la prise en compte des principaux enjeux couvrant chacune des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance dans la politique d'investissement des fonds gérés.

Le risque climatique est ainsi pris en compte et reflété dans la notation ESG des actifs en portefeuille via l'analyse de l'empreinte carbone des entreprises. L'empreinte carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre, passées, actuelles ou futures, directes (Scope 1) ou indirectes (Scope 2 et 3), associées aux émetteurs faisant partie du portefeuille d'investissement. Nous avons choisi l'intensité carbone Scope 1+2 qui se mesure en tCO<sub>2</sub>e par million de dollars de revenu.

#### 2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

La démarche ISR de la société de gestion est pilotée par le CEO de CORUM Butler Asset Management et celle du gestionnaire financier est pilotée par le CEO de Butler Investment Managers.

Les personnes impliquées dans le processus d'investissement responsable sont les membres de l'équipe d'expertise obligataire, les gérants financiers, les équipes en charge des opérations et du marketing, la fonction Risque de la société de gestion et l'équipe de conformité et contrôle interne.

La totalité des personnes impliquées dans la stratégie ESG ont bénéficié d'une formation complète à l'ESG, à la méthodologie et à l'outil de notation ESG.

## 2.6. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

CORUM Butler Asset Management et Butler Investment Managers sont des filiales du Groupe CORUM Butler, qui est signataire du Global Compact des Nations Unies. Cette initiative mondiale encourage les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

## 2.7. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Le fonds CORUM Butler Smart ESG est le seul fonds labellisé ISR géré par la société, son encours total est de 7,1 M € en février 2023.

En décembre 2022, la société de gestion a également converti la quasi-totalité de sa gamme de fonds obligataires en fonds dits « article 8 », c'est-à-dire faisant la promotion des caractéristiques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

## 3. DONNEES GENERALES SUR LE(S) FONDS ISR PRESENTE(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

### 3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

La société de gestion et le gestionnaire financier ont pour objectif de se protéger des risques générés par les entreprises controversées ou agissant dans des secteurs incompatibles avec les enjeux de société actuel, ou pour les entreprises ne respectant pas les fondamentaux liés aux Droits Humains ou aux grandes conventions internationales.

Le fonds CORUM Butler Smart ESG Fund Bond a pour objectif de réaliser une performance annuelle supérieure à celle de son indicateur de référence, tout en gérant un portefeuille investissant au moins 90% de son actif total dans des titres émis par des émetteurs ayant fait l'objet d'une analyse ESG. Le gestionnaire financier estime que l'intégration de critères E, S et G dans le processus de gestion est compatible avec cet objectif de performance financière dans la mesure où les problématiques ESG peuvent avoir une incidence potentiellement importante sur la valeur économique d'un émetteur et, par conséquent, sur le profil risque-rendement d'un investissement.

### 3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'ensemble des professionnels des équipes d'analyse ESG, gestion et opérations et risques est impliqué dans l'évaluation ESG des émetteurs. Cela implique :

- L'analyste ESG, chargé d'évaluer et de classer la performance extra-financière de l'univers d'investissement ;
- L'équipe de gestion, chargée d'appliquer la politique d'exclusion et l'approche en sélectivité (*Best-In-Universe*) à l'univers d'investissement ;
- L'équipe Operations du gestionnaire financier, chargée de contrôler le respect de la politique d'investissement avant tout investissement ;
- L'équipe de gestion des risques de la société de gestion, chargée de contrôler le respect de la politique d'investissement par le gestionnaire financier sur une base mensuelle

Les indicateurs utilisés par l'équipe d'analyse ESG pour l'application de la politique d'exclusion et pour l'évaluation du risque ESG sont fournis par un fournisseur de données et de notation extra-financière, Sustainalytics. Ce fournisseur de donnée externe est également la source des données brutes qui sont utilisées aux fins du rapport ESG annuel des fonds concernés.

L'équipe de conformité, aussi bien du gestionnaire financier que de la société de gestion ont accès à la plateforme mise à disposition par le fournisseur de données et de notation extra-financière.

### 3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Que ce soit dans le cadre de la politique d'exclusion du gestionnaire financier, ou de la notation ESG réalisée par le fournisseur externe, les critères suivants sont pris en compte et intégrés au processus d'investissement du fonds CORUM Butler Smart ESG :

- › Les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies – Le respect des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies est utilisé comme corpus d'analyse normative dans la mesure où les dix principes ayant en sous-jacents les grandes normes internationales recouvrent les principaux enjeux ESG ;
- › Le degré d'implication des entreprises dans des secteurs et produits controversés ;
- › L'exposition à des armes controversées (mines anti-personnelles, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ;
- › La notation ESG de l'entreprise ;
- › L'empreinte carbone des entreprises ;
- › La mixité au sein du conseil d'administration des entreprises ;
- › Le nombre d'accident au travail ;
- › Signataire ou non du traité du Pacte mondial des Nations Unies.

En particulier, la notation ESG des entreprises de l'univers d'investissement du fonds est réalisée sur la base de 250 indicateurs conformément à la méthodologie d'analyse de Sustainalytics.

Pour plus de détails sur la méthodologie de notation ESG de Sustainalytics, veuillez suivre ce [lien](#).

### 3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les critères de changement climatique sont directement pris en compte dans la notation ESG fournie par le fournisseur de données ESG, dans le cadre du pilier E (ayant vocation à évaluer les critères environnementaux).

En particulier, l'indicateur relatif aux émissions de carbone utilisé est pertinent pour évaluer le risque lié au risque climatique. L'empreinte carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre, passées, actuelles ou futures, directes ou indirectes, associées aux émetteurs faisant partie du portefeuille d'investissement (Scope 1 et Scope 2). L'unité est le tCO<sub>2</sub>e par million de dollars investi;

### 3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

En premier lieu, l'équipe d'analyse ESG définit l'univers d'investissement du fonds CORUM Butler Smart ESG sur la base de d'un indice synthétique composé de :

- IHYG ETF (replicating Iboxxmja index : European high yield)
- LP01TREU Index – Bloomberg Barclays Pan-European High Yield Total Return Index
- LP07TREU Index - Bloomberg Barclays Euro High Yield BB Rating Only TR Index
- LHYBTREU Index - Bloomberg Barclays Euro High Yield B Rating Only TR Index
- BEYHTREU Index - Bloomberg Barclays Euro High Yield CCC Rating Only TR Index

En second lieu, le gestionnaire financier applique à cet univers sa politique d'exclusion normative et sectorielle sur la base des données ESG brutes fournie par Sustainalytics.

Ensuite, le gestionnaire financier applique son approche en sélectivité et exclut de l'univers les 20% d'émetteurs les moins performants en terme de notation ESG. Cette sélection est réalisée sur la base des données ESG sans modification de leur méthodologie ni de la pondération de chacun des critères E, S ou G dans leur notation ESG globale.

Enfin, le gestionnaire financier s'assure du respect d'un ratio maximum de 10% de la NAV du fonds, investi en émetteurs non notés.

La notation du risque ESG de Sustainalytics au niveau de l'entreprise établit dans quelle mesure les questions ESG peuvent peser sur la valeur économique de cette entreprise. Pour être considérée comme importante pour la notation de risque, une problématique ESG doit avoir une incidence potentiellement importante sur la valeur économique d'une entreprise et, par conséquent, sur le profil risque-rendement d'un investissement.



La méthodologie de notation ESG de Sustainalytics consiste à évaluer 20 problématiques ESG. Ce modèle de notation vise ainsi à répondre à quatre questions clés sur les entreprises :

- Dans quelle mesure un risque lié aux facteurs E, S ou G peut avoir un impact sur la valeur financière de l'entreprise ?
- Quelle est l'exposition de l'entreprise à ces principaux risques ?
- Dans quelle mesure l'entreprise gère-t-elle les principaux risques ?
- Quelle est la part de risques que l'entreprise sur laquelle l'entreprise n'intervient pas ?

La part de risque non géré est matérialisée par une note ESG permettant notamment la comparaison avec les concurrents d'une entreprise et servant de base pour le calcul de la note de risque ESG globale d'une entreprise.

La note est attribuée sur une échelle de 0 à 100, les scores les plus faibles étant les meilleurs (0 indique qu'une entreprise n'a pas de risque ESG non géré). Cette notation ESG est ensuite classée selon cinq niveaux de risque : négligeable, faible, moyen, élevé et sévère.

En complément de la note ESG, Sustainalytics fournit une « note de controverse » qui traduit l'exposition de l'entreprise à des accidents qui ont un impact sur l'environnement ou la société civile.

### 3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'univers d'investissement est rebalancé tous les mois par l'équipe d'analystes. L'évaluation des caractéristiques ESG des entreprises en portefeuille est révisée à minima annuellement, sous la supervision du Comité ESG trimestriel.

Outre ces mises à jour, la survenance de controverses susceptibles d'affecter les émetteurs peut entraîner des changements ponctuels des notations.

Le gestionnaire financier s'appuie exclusivement sur la recherche Sustainalytics en matière de suivi des controverses. Les controverses sévères survenues dans la période sont présentées au Comité ESG trimestriel, ainsi que les émetteurs en Watch List, pour ratification des décisions d'investissement/désinvestissement intervenues.

## 4. PROCESSUS DE GESTION

### 4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils intégrés dans la construction du portefeuille ?

Le gestionnaire financier intègre au processus d'investissement une analyse extra-financière fondée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Cette analyse consiste en une combinaison d'approches :

- Une approche d'exclusion normative visant à exclure de l'univers d'investissement du fonds les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Une approche d'exclusion sectorielle consistant à exclure des entreprises de l'univers d'investissement sur la base de leur exposition à des secteurs controversés. Dans ce cas, l'analyse exclut les entreprises à partir du moment où elles génèrent du chiffre d'affaire dans ces secteurs controversés.
- Une approche « *Best in Universe* » appliquée sur la base de la méthodologie de notation ESG externe fournie par une entreprise indépendante, Sustainalytics. Cette approche consiste à exclure les 20 % d'entreprises les moins bien notées en terme de risques ESG. Ces émetteurs sont notés de 0 à 100, 0 indique qu'une entreprise n'a pas de risque ESG non géré.

Les critères ESG sont intégrés dans la sélection des émetteurs sont les suivants :

- Les entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies sont exclues de l'univers d'investissement du fonds.
- Certaines entreprises sont exclues sur la base d'une analyse de leur exposition à des activités et à des secteurs controversés.
- Enfin, le gestionnaire financier applique une approche « *Best in Universe* » . Cette approche consiste à exclure les 20 % d'émetteurs les moins performants de l'univers d'investissement du fonds, sur la base de leur notation ESG, et à investir dans les 80 % restants de l'univers d'investissement initial (obligations européennes à haut rendement, après les exclusions précitées).
- Le fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des entreprises qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG.
- En cas de dégradation de la notation ESG d'un émetteur, s'il ne fait plus partie de l'univers d'investissement, les gérants le retirent du portefeuille dans les 3 mois suivant la révision de la notation. Cela s'applique également aux émetteurs qui n'ont pas encore de notation ESG, lorsqu'ils en reçoivent une pour la première fois. Si leur notation est inférieure au niveau requis pour faire partie de notre univers d'investissement, ils en sont retirés dans les 3 mois.

#### 4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils intégrés dans la construction du portefeuille ?

Voir les sections 2.4 et 3.4 pour plus de détails.

#### 4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Dans le cas où des titres ne seraient pas entièrement évalués et notés par Sustainalytics au moment où les gérants les considèrent comme un investissement potentiel, ils sont autorisés à investir marginalement dans ces titres, pour autant que ces titres non notés ne représentent pas plus de 10 % de l'actif total du fonds.

#### 4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Les changements suivants ont eu lieu sur les douze derniers mois.

1. Le supplément du fond CORUM Butler Smart ESG a été mis à jour le 9 mai 2022 pour incorporer et mettre à jour l'indice de référence pour le calcul des frais de performances ; et
2. Le supplément du fond CORUM Butler Smart ESG a été mis à jour le 1er décembre 2022 pour supprimer toutes références à l'investissement « durable ».

#### 4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non, le fonds n'investit pas dans des organismes solidaires.

#### 4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Non, le fonds ne s'engage pas dans des opérations de prêt/emprunt de titres.

#### 4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le fonds peut utiliser des swaps de rendement total, des options, des contrats à terme et des swaps de défaut de crédit (CDS), ainsi que des indices d'actions ou de crédit afin de couvrir ses expositions aux émetteurs de titres de créance. Le fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré à des fins de couverture du risque de change. Toute exposition à découvert du fonds sera effectuée uniquement à des fins de couverture et ne sera obtenue qu'au moyen d'IFD.

En pratique, le gestionnaire financier se limite aux contrats à terme (pour couvrir l'exposition aux taux d'intérêt), aux swaps de rendement total et aux CDS (tous deux pour couvrir l'exposition au risque de marché). Les produits dérivés ne seront utilisés que lorsqu'il sera considéré que le Fonds doit être couvert contre les risques de taux d'intérêt ou de crédit.

#### 4.8 Le fonds investit-il dans des OPC ?

Oui, le fonds peut investir dans des fonds indiciels cotés de type ouvert (ETF) offrant une exposition à des titres compatibles avec la politique d'investissement du fonds. L'exposition aux ETF peut être obtenue directement au moyen de positions longues, ou par le biais de swaps de rendement total, en positions vendeuses à des fins de couverture, et sera limitée à 10 % de la VNI du Fonds.

## 5. CONTROLES ESG

### 5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Nous avons mis en place quatre types de contrôles sur ce Fonds :

#### **Gérants de portefeuille**

Les gérants de portefeuille investissent conformément à la politique d'investissement de chaque fonds, y compris en matière de promotion des caractéristiques ESG telle que décrite aux sections 4.1 et 3.6.

Si le portefeuille n'est plus conforme à la stratégie, le gestionnaire financier effectue les changements nécessaires dans le portefeuille dans un délai de 3 mois.

#### **Responsable des opérations du gestionnaire financier**

Le responsable des opérations a la responsabilité de contrôler que le portefeuille reste toujours conforme à la stratégie d'investissement du fonds et que les ratios ESG soient respectés en amont de toute décision d'investissement. Il s'assure quotidiennement du respect de la règle d'exposition de 10 % sur les titres non

conformes aux critères ESG en pourcentage de l'actif total du fonds, et vérifie que les avoirs du portefeuille sont toujours dans les paramètres de l'univers ESG.

En outre, en amont de chaque transaction, le responsable des opérations du gestionnaire financier effectue un contrôle pré-négociation concernant

- (i) le processus d'exclusion des 20% des émetteurs les moins performants en terme de notation ESG ;
- (ii) le respect du seuil des 10% des émetteurs non notés en portefeuille autorisé et
- (iii) toute mise à jour de leur notation qui résulterait en un dépassement du seuil des 10% des émetteurs non notés ESG.

Il vérifie et contrôle la note ESG de l'univers d'investissement sur une base mensuelle.

Si un portefeuille n'est pas conforme à la politique d'investissement, les gérants en seront informés et agiront comme décrit ci-dessus.

### **Équipe de gestion des risques**

L'équipe de gestion des risques de la Société de gestion contrôle mensuellement le gestionnaire financier sur le suivi et du respect de tous les ratios réglementaires applicables dont les ratios ESG. Parmi ces contrôles, la fonction risque de la Société de gestion contrôle à fréquence mensuelle :

- (iv) le respect des seuils de 90% des émetteurs en portefeuille disposant d'une note ESG
- (v) le processus de sélection des 80% émetteurs les mieux notés
- (vi) la notation ESG des émetteurs en portefeuille et
- (vii) le désinvestissement de toute entreprise dont la notation aurait évolué en ayant pour effet de faire passer cet émetteur dans les 20% d'émetteurs les moins performants.

### **Responsable de la conformité**

Chaque trimestre, le responsable de la conformité contrôle que les responsables opérationnels et l'équipe des risques ont effectué et formalisé leurs contrôles.

## 6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

### 6.1 Comment la qualité ESG du fonds est-elle évaluée ?

La qualité du fonds est évaluée de manière globale via sa notation ESG. Pour évaluer plus précisément la façon dont les émetteurs du portefeuille se comportent, le gestionnaire financier utilise également certains indicateurs tels que l'intensité des émissions de carbone, la présence de femmes au sein du conseil d'administration, l'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies et la notation ESG globale de l'émetteur.

Ainsi, sur la base de ces indicateurs et de la notation ESG globale, la performance extra-financière du fonds est ainsi comparée à celle de son univers d'investissement et communiquée trimestriellement aux investisseurs et distributeurs du fonds.

Les rapports trimestriels du fonds sont sur le site de la Société de gestion du fonds <https://corumbutler-am.com/>

### 6.2 Quels sont les indicateurs ESG utilisés par le fonds ?

Quatre indicateurs sont pris en compte dans notre rapport annuel ESG : Un indicateur pour chacun des trois piliers E, S et G, et un indicateur supplémentaire pour le respect des droits de l'homme. Les indicateurs que l'on peut trouver dans le rapport sont les suivants :

- › **Environnement** : *intensité des émissions de carbone* – mesure les émissions de gaz à effet de serre, selon leur plus récente publication ou selon l'estimation des émissions de scope 1 + scope 2, rapportées au chiffre d'affaires en USD, ce qui permet une comparaison entre des sociétés de taille différente. Il est exprimé en (t/M\$ de CA).
  
- › **Social** : *Accident au travail* - indique le nombre moyen (le cas échéant) du nombre d'accident grave au travail. Reflète les mesures mises en place par l'entreprise pour limiter voire éviter totalement le nombre d'accident sur le lieu de travail.
  
- › **Gouvernance** : *femmes en position de senior management* - indique la proportion de femme en position de senior manager au sein de l'entreprise.
  
- › **Droits de l'Homme** : *Pacte mondial des Nations Unies* - pourcentage de signataires dans notre portefeuille et dans notre univers d'investissement.

### 6.3 Quels sont les supports de communication utilisés pour informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?

<b>Document</b>	<b>Contenu</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Lien</b>
<i>Politique de durabilité de la société d'investissement</i>	Introduction à notre politique ISR	Quand il y a un changement	Site internet <a href="https://corumbutler-am.com/">https://corumbutler-am.com/</a>
<i>Documentation juridique</i>	DICI, Prospectus et Supplement	Annuelle	Site internet <a href="https://corumbutler-am.com/">https://corumbutler-am.com/</a>
<i>Documentation commerciale</i>	Fiche d'information	Trimestriel	Site internet <a href="https://corumbutler-am.com/">https://corumbutler-am.com/</a>
<i>Fiche d'information mensuelle</i>	Avec intégration des paramètres ESG	Mensuelle	Site internet <a href="https://corumbutler-am.com/">https://corumbutler-am.com/</a>
<i>Rapport ESG annuel</i>	Rapport extra-financier	Annuelle	Site internet <a href="https://corumbutler-am.com/">https://corumbutler-am.com/</a>
<i>Site internet de SUSTAINALYTICS</i>	Notre fournisseur de données ESG		Site internet <a href="https://www.sustainalytics.com/">https://www.sustainalytics.com/</a>
<i>Communication digitale</i>	Twitter, Facebook Linkedin		Corum sur les médias sociaux

### 6.4 La direction du fonds publie-t-elle les résultats de ses politiques de vote et d'engagement ?

Notre politique d'engagement est la suivante :

*En tant qu'entreprise responsable, notre devoir est d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos investisseurs. Nous pensons qu'un dialogue constructif encourageant les considérations ESG est un levier fort, incitant à des actions concrètes de la part des acteurs du secteur privé.*

*Nous nous engageons à soutenir et à encourager les changements positifs dans les sociétés détenues dans nos portefeuilles grâce à nos interactions avec les équipes de direction, au cours desquelles nous cherchons à approfondir notre compréhension de leurs pratiques et à mettre l'accent sur les aspects de gouvernance, de transparence et de responsabilité.*

Les gérants établissent un dialogue avec les émetteurs - lorsque c'est possible - à l'occasion de conférences et roadshows auxquelles ils assistent. Les comptes-rendus de notre engagement seront publiés annuellement sur notre site internet.

Dans la mesure où le Fonds, et le Groupe de manière générale, n'investissent pas dans des actions, mais uniquement dans des obligations ou dans des actifs immobiliers, nous ne disposons pas de droit de vote, nous n'avons donc pas de politique de vote.